

d'une série de mesures qui pourraient améliorer les rapports entre les deux organisations.

Objectif

- Conclure une entente officielle au sujet de la délivrance des passeports à l'étranger avec le Programme consulaire.

Avantages prévus

La conclusion d'une entente officielle garantira que l'on dispense le meilleur service possible aux Canadiens qui ont besoin d'un titre de voyage pendant un séjour à l'étranger.

Activités pour l'exercice 1995-1996

Élaborer une entente officielle entre le Programme consulaire et le Bureau des passeports.

Ressources nécessaires : 50 000 \$

4.5 Révision du Plan stratégique

Contexte

Le Bureau des passeports s'est doté d'un Plan stratégique portant sur la période 1992-1993 à 1996-1997. Ce Plan stratégique a servi de base aux plans d'entreprise annuels, en définissant les orientations à long terme dont la direction a besoin pour s'adapter au changement et pour disposer des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs. Les objectifs stratégiques énoncés dans le document sont fondés sur un examen des facteurs qui influaient sur le fonctionnement de l'organisme au moment de sa rédaction.

Depuis, ces facteurs ont considérablement évolué. Les changements apportés par des démarches comme l'Examen des programmes, qui a touché l'ensemble de la fonction publique, l'adoption du *Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide de la technologie* et le budget de février 1995 imposent aux organismes publics de se doter d'une nouvelle vision.